

**COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2019– 19h30**

**Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal**

.....

Présents: CHALTON Alain - ANGLÉSIO Hélène - AUCAGNE Georges - BAS Gilles - BOST Marie-Ange - CAMILLERI Jean-Luc - DEGLUAIRE Cyril - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - LAUNAY Jean-Paul - MOREL Dominique - PARET Karine - TRESPAILLE Denise.

Excusés : LECUELLE Véronique (pouvoir donné à CHALTON Alain)

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, DEGLUAIRE Cyril, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 4 avril 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque n'est relevée.

Le procès-verbal du 4 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses :

**Objet : Projet d'aménagement Champ du Chêne - Demande d'autorisation environnementale volets loi sur l'eau et dérogation espèces protégées**

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique pour le projet présenté par la communauté de communes de la Veyle, d'aménagement de la zone d'activité Champ du Chêne sur le territoire des communes de St Jean sur Veyle, St Cyr sur Menthon et Bagé-Dommartin avec création d'un giratoire sur la RD 1079 et réaménagement de la route de Belin et regroupant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme des communes de St Jean sur Veyle, St Cyr sur Menthon et Bagé-Dommartin et valant enquête d'aliénation d'un chemin rural,
- Une enquête préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L.181-1-1 du code de l'environnement, volets loi sur l'eau et dérogation au titre de la destruction d'espèces et milieux protégés

Et d'une enquête parcellaire menée conjointement.

Il est demandé à la commune de se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale volets loi sur l'eau et dérogation espèces protégées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour :

- **APPROUVE** la demande d'autorisation environnementale volets loi sur l'eau et dérogation espèces protégées.

**Objet : Création d'un emploi saisonnier non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'en raison du surcroît d'activité en saison estivale des services techniques, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 1<sup>er</sup> juin au 10 septembre dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à savoir contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour :

-**DECIDE** de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.

- **DIT** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

- **CHARGE** Mr le Maire de recruter le ou les agents affectés à ce poste et d'établir le ou les contrats de travail.

**Objet : Adhésion à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs de l'Ain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil Départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité / prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la réglementation impose aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour :

-**ACCEPTE** les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Objet : Engagement communal de participation pour conforter la réalisation d'une maison médicale pluri disciplinaire sur le territoire communal**

Annule et remplace la délibération du 04 avril 2019

Suite à des nouveaux éléments, il convient d'annuler la délibération du 04 avril 2019 concernant l'engagement de la commune sur la prise en charge financière des vacances de locaux.

Considérant que l'offre de santé pour des soins de proximité constitue un enjeu majeur pour le village,

Considérant que la commune a pris l'initiative de regrouper ses praticiens médicaux et paramédicaux au sein d'une structure à même de faciliter l'exercice pluri professionnel, la continuité, la coordination des soins et une offre médicale locale,

Considérant que le projet est porté par l'opérateur social, la SEMCODA, qui construit la maison de santé et loue les cellules aux différents praticiens associés à l'opération : à ce jour deux médecins pour un espace, deux cabinets d'infirmiers, un de sage-femme, un ostéopathe.

Considérant que la réalisation prend place au cœur du centre bourg, à proximité de la mairie et comprend la mise à disposition d'une surface de 496 m<sup>2</sup> de locaux modernes et fonctionnels avec 3 cabinets de médecins , deux cabinets de service infirmier, un cabinet de sage-femme, un cabinet d'ostéopathe, une entrée, un local dasri (déchets spécifiques), une salle d'attente, un accueil, une salle de réunion, des espaces de circulation, des locaux techniques, un local ménage et un espace non affecté de 126 m<sup>2</sup>.

Aussi sont vacants à ce jour les cabinets 2 et 3 des médecins 87 m<sup>2</sup> + 126 m<sup>2</sup> d'espaces non affectés + et la quote-part des parties communes (16 m<sup>2</sup>) soit 229 m<sup>2</sup>.

Considérant que le bailleur social sollicite un engagement communal pour le partage de risques induits par l'opération en particulier les risques de vacances d'une partie des locaux,

Monsieur le Maire annonce un cout estimé de la vacance à: 2 411 € / mois + 250 € de charges estimées soit 2 661 € / mois.

Pour diminuer le risque de vacance total ou partiel, **la commune s'oblige à rechercher activement et faciliter l'installation de nouveaux professionnels avec les services de la SEMCODA.**

Mr le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur une prise en charge financière des vacances d'une partie des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour :

- **DECIDE** d'accepter une prise en charge à hauteur de 100 % du cout de de la vacance de locaux limitée aux deux premières années, et ce à compter de la date de mise en service des locaux.
- **DECIDE** en outre de prendre en charge l'entretien espaces verts, la signalétique de la maison de santé, le marquage au sol du parking, une partie de l'équipement mobilier affecté aux parties communes de la maison de santé, l'achat et la pose d'un défibrillateur

<b>Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €</b>
---

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019,  
 Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour :

**-DECIDE** de contracter une ligne de trésorerie de **100 000.00 Euros**, ayant pour objet le financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement, auprès de **la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est**.

Objet : financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement

Montant : 100 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M

Taux plancher : 1.00 %

Commission de réservation : 380,00 €

Type d'amortissement : Capital IN FINE

Périodicité des intérêts : Intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil.

- **DECIDE** d'autoriser le maire à signer la convention ou le contrat à intervenir.

3) Avancement des dossiers en cours :

▪ Commissions Communales et Intercommunales :

PLUI agricole :

Dominique MOREL explique que la chambre d'agriculture a été missionnée par la communauté de communes pour s'occuper de la branche agricole du PLUI.

Sur la commune de Saint Cyr sur Menthon deux référents doivent être nommés :

- un référent PLUI pour l'atelier tourisme / patrimoine / paysage : Jean-Paul LAUNAY
- un référent PLUI pour l'atelier développement économique : Néant

La date du 4 juin 2019 de 15h00 à 16h30 à Laiz est retenue pour une première réunion concernant l'atelier développement économique et le 11 juin de 8h30 à 10h00 se déroulera une réunion sur le thème tourisme, patrimoine et paysage.

Il est stipulé que l'horaire des réunions en journée ne convient pas.

Marie-Ange BOST a représenté la commune à l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Fleurissement le 27 avril 2019. Le compte-rendu est consultable en mairie.

▪ Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ présente les demandes d'urbanisme soit 10 Déclarations Préalables, 6 Certificats d'Urbanisme et 4 Permis de Construire.

**Permis de construire et permis d'aménager :**

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	travaux	parcelle	Superficie déclarative en m <sup>2</sup>	zonage
9	05/04/2019	DESMARIS Jacques	88 Chemin de Ruillat	Maison et garage	ZS 610-612	6 397	A + UB
10	18/04/2019	NICOLAS Christian	61 Clos des Champs	Auvent	ZS 547	1 050	A + UB
11	18/04/2019	EURL CARROSSERIE CARRIAS	1365 route de Macon	Extension bâtiment artisanal	ZS 615-518-566-637	4 223	UX + UB
12	06/05/2019	GAILLARD Thierry	139 Allée des Vignes Rouges	Abri à voitures	ZM 361	1 791	UB

**Déclarations préalables :**

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	travaux	parcelle	Superficie déclarative en m <sup>2</sup>	zonage
17	01/04/2019	VIGOUREUX Julien	655 chemin en Romagne	Bassin de baignade biologique	ZH 172	738	UC
18	01/04/2019	ROMBEAU Christian	124 route des Guillemières	Création d'une ouverture en façade	ZA 99	7 072	A
19	03/04/2019	VARDAS Serge	Les Teppes	Division de parcelle	ZS 553	3 875	UX
20	04/04/2019	DOUCET Gérard	1 172 route d'Arringes	Mur et portail	ZL 195	1 827	UB
21	12/04/2019	EVIEUX Audrey et Mickael	864 route des Planons	Clôture et modification façade	ZH 103-104-105	1 736	Nh +UC + ABF
22	18/04/2019	SAS PHOTEN	66 route de la Croix	Panneaux photovoltaïques	ZM 424	930	UB
23	23/04/2019	PAGNEUX Marie Noelle	1 140 route de Macon	Mur	ZC 191-192	1 710	UB
24	24/04/2019	DE ROSA Stephan	344 route des Deschamps	clôture	ZM 674	2 350	UB
25	24/04/2019	MARCEAU Michel	118 route des Thibaudes	Abri jardin	ZS 230	851	UC
26	25/04/2019	DEGLUAIRE Vincent	386 route des Lévières	portail	ZR 258	348	UC

## Certificats d'urbanisme :

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	travaux	parcelle	Superficie déclarative en m <sup>2</sup>	zonage
9	01/04/2019	MAITRE ODOBERT	Le Chanelet		ZM 649-646	666	UB
10	25/04/2019	SARL URBA RHONE	510 route d'Arringes		ZM 297	1 731	UB
11	26/04/2019	SARL URBA RHONE	Le Bourbouillon		ZB 66	6 000	UC + A
12 OP	06/05/2019	ROZIER Bernard	Route de Bagé	En vue de construire	ZC 24	10 880	A
13	06/05/2019	SCP MOINARD	Ruillat		ZS 28-307-573-576-578-580-609	6 537	A + UB
14	06/05/2019	SCP MOINARD	Ruillat		ZS 611	1 236	UB

### ▪ Jury d'Assises Départemental :

Alain CHALTON procède au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale qui seront proposés pour faire partie du jury d'assises.

### ▪ Planning des élections Européennes :

Un point sur le planning de présence aux élections Européennes est fait.

## 4) Informations et questions diverses :

Les élus abordent l'appel de dons pour la reconstruction de Notre Dame à Paris. Les conseillers n'y sont pas favorables.

A ce jour, Hélène ANGLÉSIO ignore quelles seront les nouvelles règles de sécurité qui seront votées par le Département en ce qui concerne l'ensemble des bâtiments des musées départementaux. Ce vote n'aura pas lieu avant plusieurs mois. Ainsi, Noël aux Planons ne sera pas reconduit cette année. L'Adjointe précise qu'il ne s'agit pas d'une annulation définitive. L'information sera communiquée par ses soins aux associations en temps voulu.

Karine PARET informe le conseil municipal que l'école sera dotée d'un photocopieur couleur dès la rentrée prochaine. L'appareil en contrat de location remplace l'ancien et permettra de supprimer les imprimantes coûteuses en cartouches.

Le Bailleur social Dynacité soumet aux élus le projet de mettre en vente 18 logements au Clos du Moulin.

Hélène ANGLÉSIO fait remarquer qu'il faut se méfier du vieillissement de la population par rapport à la fréquentation de l'école.

Monsieur le Maire signale la mise en vente par l'évêché du local paroissial. La commune n'est pas intéressée par ce bien.

Alain CHALTON explique que par le passé, au niveau des activités industrielles de l'entreprise SCHNEIDER, de la pollution a été générée. L'entreprise est propriétaire de cette pollution à vie. La DREAL a été missionnée à l'époque pour contrôler le degré de pollution de la nappe phréatique. Depuis 10 ans le niveau baisse.

Jean-Paul LAUNAY avertit le conseil municipal que l'association IDEE a l'intention de mettre en place une cabane à livres sur la commune. Il interroge les conseillers pour savoir s'ils seraient favorables à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique. Validé à l'unanimité.

Gilles BAS souhaiterait être informé des dates des prochains conseils municipaux plus tôt afin de prévoir sa disponibilité. Il est rappelé qu'habituellement les conseils municipaux ont lieu les derniers jeudis du mois mais que tous les ans au moment du budget, il y a un décalage. Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 juin 2019.

Denise TRESPAILLE signale que la plantation des fleurs s'effectuera le 21 mai 2019.

Au vu de la vétusté du matériel de tonte, l'exécutif a pris la décision d'acquérir un matériel neuf.

Dominique MOREL est missionné, en concordance avec l'Adjoint à la voirie de St Jean sur Veyle, pour diviser une route mitoyenne entre les deux communes afin de permettre à chacune de récupérer une partie de cette voirie. Ceci facilitera l'entretien et le partage des coûts.

Marie-Ange BOST stipule que l'amicale des donneurs de sang cette année sponsorise l'association d'école des chiens guides d'aveugles de Lyon. Pour cette marche semi nocturne du 7 mai, un euro par participant sera reversé à l'association.

**Prochaines dates :**

<b>18/05/2019</b>	Soirée IDEE Œnologie Nuit des Musées
<b>21/05/2019</b>	Plantation annuelle du Fleurissement
<b>23/05/2019</b>	Exécutif
<b>24/05/2019</b>	Grange du Clou Jazz Manouche
<b>25 + 26/05/2019</b>	Fête Patronale
<b>26/05/2019</b>	Elections Européennes
<b>27/05/2019</b>	Conseil Communautaire Vonnas
<b>02/06/2019</b>	Barbecue St Cyr en Mouvement
<b>06/05/2019</b>	Conseil Ecole
<b>07/05/2019</b>	Don du sang Marche Nocturne St Genis
<b>09/05/2019</b>	Ecole St Genis Fête Médiévale
<b>14 + 15 + 16/05/2019</b>	Anciens Saint Cyr de France à St Cyr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

